

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-08(GMT)

Date de convocation : 30 janvier 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 06

Votants : 16

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 19 février, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Messieurs Roland AUBERT, Jean ARNAUD, Jean BALLESTER, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Fernand DYEN, André LAURENS, Patrick MARTELLINI, Félix MOROSO, Pierre POURCIN, Michel REY, Paul ROUCAUD, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Michel ZORZAN.

Etaient excusés :

Madame Martine CARBONNEL, Messieurs Paul AUDAN, Christophe CASTANER, Bernard JEANMET-PERALTA, René MASSETTE, Gilbert SAUVAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Vente et achat d'un véhicule entre l'Ecole d'Application de la Sécurité Civile (ECASC) et le SDIS des Alpes de Haute-Provence

Monsieur SARDELLA expose :

L'ECASC souhaite acheter au SDIS un véhicule LAND ROVER D110, immatriculé 1149 LZ 04 datant de 1995. Ce véhicule a déjà été réformé pour des raisons de vétusté et de mécanique défectueuse.

Le commissaire-priseur en charge des ventes des matériels et véhicules réformés du SDIS a estimé cet engin à 5 500 euros.

Je vous propose donc d'autoriser le Président à vendre ce véhicule à l'ECASC pour la somme de 5 500 euros.

Le SDIS souhaite également doter le Service de Santé et de Secours Médical d'un véhicule destiné à assurer les visites médicales sur le département. A cet effet, le service a la possibilité d'acquérir auprès de l'ECASC un véhicule Renault Mégane Estate 1,5 DCI 110 FAP de 2011, affichant 65 000 kilomètres. Son prix de vente est fixé à 8 800 euros soit un montant inférieur à celui de l'argus.

Je prie le Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer et le cas échéant, autoriser le Président à :

- encaisser auprès de l'ECASC la recette correspondant à la vente du véhicule du SDIS,
- régler les dépenses afférentes à l'achat d'un véhicule auprès de l'ECASC,
- signer l'ensemble des documents relatif à cette cession et cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT